



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Aucune

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 029 – 2016

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Danielle Morin

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016

No: 030 -2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2016

No: 031 -2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2016;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Aucune question

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de janvier 2016

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Culture : M. Marcel Thériault souligne que la programmation 2016 des spectacles à Vieille chapelle est finalisée et qu'il y aura une conférence de presse le 18 février 2016 à 14 h à la Vieille chapelle pour dévoiler la programmation et annoncer le partenariat avec le Centre culturel de Joliette.

Environnement : M. Marcel Thériault mentionne que le projet pilote de vidange de fosses septiques dans le secteur du Lac des Français débutera cette année.

Développement région : M. Gaétan Morin mentionne qu'il a été élu président de la Table des préfets de Lanaudière.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Développement domiciliaire André et Guy Thouin – cession des infrastructures

No: 032 – 2016

CONSIDÉRANT QUE M. André Thouin et M. Guy Thouin (promoteurs) ont déposé à la Municipalité un projet de lotissement en 2011 pour leur développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs souhaitent céder le chemin et l'aqueduc (infrastructures) à la Municipalité lorsque les travaux seront achevés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que les promoteurs fournissent un document démontrant que la Municipalité acceptera les infrastructures lorsque les travaux seront terminés;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE SIGNIFIER au MDDELCC que la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare acceptera que M. André Thouin et M. Guy Thouin lui cèdent le chemin et l'aqueduc lorsque les travaux seront terminés et conformes aux normes de la Municipalité dans le cadre de leur projet de développement domiciliaire situé dans le secteur du chemin de l'Aqueduc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 Développement domiciliaire André et Guy Thouin – eaux pluviales

No: 033 – 2016

CONSIDÉRANT QUE M. André Thouin et M. Guy Thouin (promoteurs) ont déposé à la Municipalité un projet de lotissement en 2011 pour leur développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs doivent obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relative à la gestion des eaux pluviales et les critères de contrôle qui s'appliquent;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC exige que les promoteurs incluent dans leur demande d'autorisation une résolution par laquelle la Municipalité s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

DE SIGNIFIER au MDDELCC que la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront mis en place et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien sur le projet de développement domiciliaire de M. André Thouin et de M. Guy Thouin, situé dans le secteur du chemin de l'Aqueduc, lorsque les travaux seront terminés et conformes aux normes de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de janvier 2016

No: 034 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de janvier 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	janvier	68 136,56 \$
Salaires	janvier	20 726,34 \$
Mensuels	janvier	82 404,96 \$

TOTAL 171 267,86 \$

Représentés par les chèques C1600001 à C1600053, L1600001 à L1600015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Embauche – responsable de la culture

No: 035 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était à la recherche d'une personne pour coordonner le Festival des artisans, la Fête nationale et les spectacles à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de démarches entreprises, la candidature de Mme Marie-Ève Beaumier a été retenue;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'EMBAUCHER Mme Marie-Ève Beaumier à titre de responsable de la culture aux conditions salariales contenues à l'intérieur des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Défi 12 heures Val St-Côme

No: 036 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Défi 12 heures aura lieu le samedi 12 mars 2016 à Val St-Côme afin d'amasser des fonds pour la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'équipe doivent s'engager à amasser la somme minimale de 100 \$ pour le Fonds Pier-Luc Morin;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'AUTORISER la commandite de 500 \$ pour l'équipe de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare de 8 participants, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal

No: 037 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que la personne responsable des loisirs soit membre de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'AUTORISER la dépense de 320 \$ pour l'adhésion à l'AQLM de Mme Vanessa Arbour, responsable des loisirs à Ste-Marcelline-de-Kildare, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-20-410-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Surveillance plage municipale – entente de services 2016

No: 038 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la proposition d'entente de services 2016 du Centre Aquatique pour la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense de 7 778,76 \$ plus taxes est prévue au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de services 2016 avec le Centre Aquatique pour la surveillance de la plage municipale en 2016 et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-40-451-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Fête nationale – spectacle première partie

No: 039 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un spectacle « première partie » pour la Fête nationale le 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Les Caméléons est disponible et offre un spectacle au coût de 800 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat pour le spectacle « première partie » de la Fête Nationale du 23 juin 2016 au groupe Les Caméléons au coût de 800 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 02-702-92-447-00 et d'autoriser le paiement le 23 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Fête nationale – activités familiales

No: 040 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir différentes activités familiales pour la Fête nationale le 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE Frigoline offre des maquillages artistiques au coût de 160 \$ plus taxes, que Pascal Levert offre des tours de poneys à 600 \$ plus taxes et que Jeux gonflables Lanaudière offre des modules gonflables à 700 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

D'OFFRIR les activités familiales de maquillages artistiques (par Frigoline à 160 \$ plus taxes), de tours de poneys (par Pascal Levert à 600 \$ plus taxes) et de modules gonflables (par Jeux gonflables Lanaudière à 700 \$ plus taxes) pour la Fête Nationale du 23 juin 2016, d'appliquer ces dépenses au GL 02-702-92-447-00 et d'autoriser les paiements le 23 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.6 Tourisme Lanaudière – cotisation

No: 041 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Tourisme Lanaudière assure à la Municipalité une inscription gratuite dans le guide touristique 2016-2017;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:**

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Lanaudière pour l'année 2016 au coût d'environ 250 \$, d'appliquer cette dépense au GL 02-702-91-340-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.7 Fonds du Pacte rural 2015-2016 – demande d'aide financière

No: 042 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la somme de 38 399 \$ est disponible dans le cadre du Fonds du Pacte rural 2015-2016 pour des projets réalisés sur le territoire de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline en salle multifonctionnelle, entre autres en changeant les chaises;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

DE DEMANDER une aide financière de 6 389 \$ pour l'aménagement de la salle multifonctionnelle (Vieille Chapelle de Ste-Marcelline) dans le cadre du Fonds du Pacte rural 2015-2016;

DE CONFIRMER la disponibilité de la somme de 1 597 \$ dans le GL 03-313-10-040-02 pour le projet d'aménagement de la salle multifonctionnelle, correspondant à 20 % du coût du projet;

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que le M. Gaétan Morin, maire, à signer le protocole d'entente pour l'obtention des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.8 Spectacles à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline – autorisation de dépenses

No: 043 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser une conférence de presse pour lancer la programmation de spectacles 2016 et annoncer le partenariat avec le Centre culturel de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire faire des affiches pour annoncer les spectacles 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'APPROUVER les dépenses totalisant environ 3 200 \$ tel que décrit au document en annexe et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-691-22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 Projet-pilote de vidange de fosses septiques dans le secteur du lac des Français 2016-2017 – octroie du contrat

No: 044 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un projet-pilote de vidange de fosses septiques géré par la Municipalité dans le secteur du lac des Français sur deux ans, soit pour la période 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été fait sur invitation auprès de trois entreprises et que les soumissions suivantes, qui sont conformes et complètes, ont été reçues (prix unitaire d'une vidange totale, taxes incluses) :

- ABC Environnement : 148 \$
- Fosses septiques St-Côme s.e.n.c. : 165 \$
- Léveillé (1993) inc. : 170 \$

ABC Environnement est le seul à offrir la vidange sélective au coût de 138 \$.

CONSIDÉRANT QUE ABC Environnement est le soumissionnaire conforme le plus bas;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat de vidange des fosses septiques du projet-pilote 2016-2017 dans le secteur du lac des Français à ABC Environnement à 148 \$ taxes incluses par vidange totale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Disponibilité de bois de chauffage

No: 045 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a adopté une résolution par laquelle est demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) de rendre disponibles des volumes de bois destinés à l'achat de bois de chauffage par les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé par la MRC de Matawinie de transmettre cette résolution aux municipalités de la MRC pour adoption au niveau local;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QU'il est difficile pour les citoyens d'obtenir du bois de chauffage provenant des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QU'une proportion considérable de bois récolté sur les terres du domaine de l'État est destiné aux usines de transformation de bois;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le processus d'acceptabilité sociale de la récolte du bois dans les forêts du domaine de l'État qu'il y ait des retombées locales;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'INCITER le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) à rendre disponibles des volumes de bois destinés à l'achat de bois de chauffage pour les citoyens;

DE TRANSMETTRE cette résolution directement au MFFP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 384-2016 modifiant le règlement 383-2015 fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2016

No : 046-2016

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire tenue le 1^{er} février 2016;

**Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est unanimement résolu :**

DE MODIFIER le règlement 383-2015 fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2016 afin d'y ajouter à l'Article 8 - Taxes de secteur et autres compensations, le texte suivant :

Projet-pilote (vidange de fosses septiques) 148 \$ par propriétaire 2016
Partie du secteur du lac des Français 74 \$ par propriétaire 2017

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 Demande d'autorisation de Vidéotron

No : 047 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de Vidéotron pour des travaux d'installation de câble fibre optique dans l'emprise de chemins municipaux dans le secteur du 10^e rang;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER Vidéotron à faire les travaux d'installation de câble fibre optique dans le secteur du 10^e rang et d'autoriser Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la documentation en lien avec cette autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 Demande d'autorisation de Bell Canada

No : 048 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de Bell Canada pour des travaux d'installation de câble fibre optique dans l'emprise de chemins municipaux dans la section du village jusqu'au 10^e rang;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'AUTORISER Bell Canada à faire les travaux d'installation de câble fibre optique dans la section du village jusqu'au 10^e rang et d'autoriser Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la documentation en lien avec cette autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

17.3 Demande d'interconnexion de l'entreprise ELPC

No : 049 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au déploiement de la fibre optique sur son territoire, à l'instar de l'entente intervenue entre la MRC de Matawinie et l'entreprise ELPC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande officielle de la firme ELPC pour lui donner accès à la salle des télécommunications de l'Hôtel de ville, ce qui lui permettra de relier son réseau à celui de la MRC de Matawinie en installant un cabinet de distribution ainsi que les fibres optiques nécessaires;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'INFORMER la firme ELPC que la Municipalité accepte de lui donner accès à la salle des télécommunications de l'Hôtel de ville et lui permettre de relier son réseau à celui de la MRC de Matawinie en installant un cabinet de distribution ainsi que les fibres optiques nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.4 Gala du préfet Centraide 2016

No : 050 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appuyer Centraide en participant au Gala du préfet, qui aura lieu le 6 avril 2016, en achetant huit billets;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'ACHETER huit billets pour la Gala du préfet Centraide 2016 pour les élus et employés de la Municipalité, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 051 – 2016

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 40.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière